

Nous y voilà donc. Il a 48,000 employés au sein du ministère des Postes et 8,000 divisions dans les Postes et il veut supprimer les termes «Services postaux» ou «Postes» dans l'appellation du ministère.

J'aimerais traiter plus particulièrement cet après-midi un autre sujet: le nouveau rôle des communications—comme l'a expliqué le ministre—indépendamment du problème des Postes proprement dit. Dans son discours le ministre a déclaré:

Toutes les activités du gouvernement dans le domaine des communications sont réunies avec ordre sous la direction d'un seul ministre, ce qui comprend les Communications, au sens moderne du mot, par exemple, c'est-à-dire par des moyens électroniques, et au sens plus traditionnel du mot, c'est-à-dire par l'entremise du ministère des Postes.

Plus loin le ministre ajoutait:

... ce projet de loi tend à confier à un seul ministre la responsabilité de toutes les activités du gouvernement dans le domaine des communications.

Et encore ceci:

... que le ministre des Communications aura la charge de deux ministères et d'un certain nombre d'agences du gouvernement, et que chaque ministère sera dirigé par un sous-ministre. Ces ministères sont, bien entendu, ceux des Communications et des Postes. Les agences qui devront maintenant rendre compte de leur activité au Parlement, par l'entremise du ministre des Communications, sont la Société canadienne des télécommunications transmarines, le secteur de la Commission canadienne des transports qui régit les tarifs de la télécommunication, et la Société canadienne de télécommunication par satellite, une fois que celle-ci aura été établie par la loi.

Voilà les fonctions dont s'acquitte la Division des services de l'air et la Direction des télécommunications et de l'électronique du ministère des Transports. Je veux vous signaler, monsieur le Président, un passage de l'Organisation du gouvernement du Canada volume officiel qui décrit les fonctions des ministères et des directions de l'État, et notamment cette Direction. Voici:

Les fonctions de la Direction des télécommunications et de l'électronique comprennent: l'utilisation de la radio pour la sécurité dans les airs et sur les mers; la construction, l'entretien et le fonctionnement des stations aéronautiques, météorologiques et maritimes de radiocommunications ainsi que des aides électroniques et radiophoniques à la navigation associées aux ports et lignes aériennes nationales et internationales, et à la navigation maritime le long des littoraux du Canada et sur les Grands lacs ...

J'ai cité ces passages et donné en détail cet historique afin de poser certaines questions auxquelles on devrait répondre clairement avant que le bill soit définitivement approuvé. D'après le bill, les fonctions de communication des aéroports et de la navigation maritime et aérienne relèvent-elles désormais du nouveau ministère? Va-t-il y avoir deux

ministres dans la tour de contrôle de l'aéroport? Les fonctions de la navigation aérienne, de la sécurité et du contrôle aérien sont-elles désormais divisées entre deux ministères une fois adopté le bill à l'étude? Est-ce qu'à l'avenir deux chefs dirigeront l'équipe responsable de chaque atterrissage et de chaque décollage? Sinon, qu'on nous le dise, car le projet de loi est ambigu à ce sujet dans sa forme actuelle.

• (3.30 p.m.)

L'Annexe B du projet de loi modifie la loi sur la radio, qui relèverait désormais du nouveau ministre. Il s'agit d'une loi très importante, puisqu'elle régit l'octroi de licences pour tout genre d'appareils émetteurs, au Canada, stationnaire ou mobile, et tout opérateur de ces appareils. Voici comment la loi sur la radio va être modifiée selon l'annexe B du nouveau projet de loi. Les députés pourront trouver cela à la page 63 du bill. Les termes essentiels des amendements sont les suivants:

... nul ne doit

a) établir une station de radio-communications, ou

b) installer, exploiter ou avoir en sa possession un appareil de radio-communications en quelque lieu du Canada, ou à bord ...

d) d'un aéronef immatriculé au Canada, ou ... si ce n'est aux termes et en conformité d'une licence, et, dans la mesure où il s'agit d'une entreprise de radiodiffusion, si ce n'est aux termes et en conformité d'un certificat technique de construction et de fonctionnement délivré par le Ministre en vertu de la présente loi.

Cela me paraît simplement indiquer que le ministre des Postes, tel que nous le connaissons aujourd'hui, ne grimpera pas seulement dans la tour du ministère des Transports à l'aéroport, mais qu'il est allé à bord de tous les avions et de tous les navires au Canada. Je ne vais pas critiquer aujourd'hui cette méthode, mais qu'on me dise si c'est bien cela. Si oui, pourquoi le service serait-il meilleur, plus sûr, plus simple et meilleur marché qu'il ne l'était sous l'autorité des Services de l'Air ou de l'ancien ministère?

Le ministère des Transports a été formé en 1936 par feu C. D. Howe, grâce à la fusion de l'ancien ministère des Chemins de fer et des Canaux, du ministère de la Marine et de la Direction de l'aviation civile du ministère de la Défense nationale. Ce fief devint si considérable que, depuis lors, tous les premiers ministres et membres du cabinet ont songé à le fractionner. Le 17 septembre 1964, M. Balcer, ancien ministre des Transports s'est exprimé à la Chambre des communes en ces termes:

... je suis d'avis qu'on ferait preuve d'une certaine logique en soustrayant l'administration de la division de l'aviation civile du ministère des Transports

[M. Deachman.]